

FSU

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

REGION ILE DE FRANCE

PROFESSIONNELS ET ADOLESCENTS : TOUS CONTRAINTS ?

Refusons cette **Dé-formation** obligatoire qui bafoue notre **expérience** et nos **savoir-faire**

*Les exclus du savoir n'ouvrent
précautionneusement leur intelligence que
s'ils ont la certitude que leur effort pour
accéder au savoir ne sera plus une
occasion supplémentaire de les montrer du
doigt en pointant leurs lacunes. »*

Jean Maisondieu "La fabrique des exclus"

UNE COLLEGUE DE L'INSERTION EXPRIME SON INDIGNATION ET NOUS FAIT PART DE SES REFLEXIONS. A NOUS DE NOUS SAISIR DE CES QUESTIONS QUE NOTRE ADMINISTRATION ELUDE DANS SES PROPOSITIONS "PEDAGOGIQUES" INADAPTEES :

Toute situation d'apprentissage naît de la rencontre de deux projets : celui de l'apprenant et celui de l'accompagnant. La formation obligatoire ordonnée par les hauts fonctionnaires de notre administration fait fi de cet énoncé pédagogique élémentaire.

Les jeunes comme les professionnels ne seront plus sujet de leur histoire, de leur travail!!!

Dans l'axe 2 du PSN 2008/2011 (Eduquer), nous aurons à notre tour à adopter cette attitude de déni quand nous accueillerons les "mineurs intouchables" de la PJJ. Nous devons les évaluer et leur transmettre sans délai les savoirs de base qu'ils ont rejetés des années durant et cela avant même que le moindre lien éducatif soit établi avec eux.

Evaluer, mesurer, transmettre des savoirs, on nous somme de prendre la place des professionnels des CIO, des instituteurs du RASED, des formateurs. Voici les nouvelles missions de "l'action éducative dans le cadre pénal".

En quelques séquences de formatages obligatoires nous nous déformons des savoir-faire qui font notre identité professionnelle pour endosser l'habit du nouvel éducateur multicartes, expert, dans un cadre "bien structuré", aux processus et contenus très dirigés, voire fermés.

Garant de cette nouvelle autorité nous devons dénoncer les jeunes et les parents qui refuseront d'adhérer et de participer aux programmes de réinsertion qui leur seront imposés, par des notes de situations, elles aussi "très structurées" !!!

C'est toute la relation éducative qui est anéantie, le lien à l'autre n'étant envisagé que pour le contrôle et l'adaptation forcée aux nouvelles valeurs de l'être rationnel, bien sûr dénué d'inconscient!
Bienvenue dans le monde merveilleux des pédagogies comportementalistes!

Plus de souffle, plus de pensée même pour interpeller ou solliciter l'Education Nationale, les missions

locales, les CFA.... dont la fonction est aussi de s'occuper de ces jeunes que la circulaire sur les activités de jour prétend exclure des dispositifs de droit commun.

Toutes les confusions et les dérives seront possibles.

- Quel sera la nature du contrat? Sur le versant de l'apprentissage ou pas? Quels objectifs?
- Quel espace? Celui de l'éducatif ou du pédagogique?
- Les difficultés d'apprentissage relèveront-elles de la dimension psychique ou de la dimension pédagogique ou de la transgression?
- Qui fera quoi? Au sein du même service y aura-t-il les spécialistes du module 1, ceux de l'investigation?
- Quid si le jeune ne s'adapte pas aux programmes de l'institution?
- Comment va-t-on y répondre? Par des projets individualisés? Ou des projets catégorisés?
- Quel sera leur rapport au savoir?
- Quid de l'affectif en toile de fond de l'apprentissage?

- Instituteur manqué? ou éducateur manquant?

Nous, gens d'expérience, savons que les espaces différenciés sont essentiels et structurants pour ces jeunes, qu'ils ont besoin de pouvoir s'appuyer sur les passeurs que nous sommes.

Il faut être prudent sur la question des apprentissages, ne pas prendre le risque de renforcer leur refus d'apprendre même pour la bonne cause (savoir écrire, lire, compter..). Toute activité bien pensée peut être levier pour faire naître et accompagner le désir d'apprendre que d'autres médiateurs, ailleurs sauront nourrir.

Pour cela il faut du temps et toujours se poser la question de quelle signification on accorde à la parole du jeune pour que cette parole soit le point d'appui de tout apprentissage.

LE TRAVAIL EN MILIEU OUVERT EST EN DANGER.

Il l'est par le fait d'une « commande », déclinée au travers de circulaires ou « d'informations » obligatoires qui n'ont pas grand chose à voir avec la pensée, la culture professionnelle, la transmission ou même la pédagogie, encore moins la clinique. Ceci au mépris d'un savoir faire, et au nom d'une illusion, celle de la maîtrise des objectifs pédagogiques des professionnels et du contrôle de son public.

Cette commande nous propose uniformisation, confusion, indifférenciation. C'est dire l'inculture vis-à-vis du processus adolescent dans son ensemble, et la manière dont certains jeunes de la PJJ le vivent. C'est dire la méconnaissance des problématiques des mineurs, de leur famille, leurs causes fondamentales. C'est dire l'ignorance du travail au long court que suppose la prise en charge en milieu ouvert, et des conditions d'exercice dans lesquels celle-ci se déploie.

C'est dire l'indifférence envers les attentes d'une majorité des juges des enfants lorsqu'ils envoient une ordonnance dans un service de milieu ouvert (*mais qu'importe puisque même lorsqu'ils sont consultés, ils ne sont pas entendus comme, par exemple, lorsque la plupart d'entre eux ont exprimé leur satisfaction de la prise en*

charge et de la durée des mesures d'I.O.E conduites par la P.J.J).

Et l'indifférence pour un public, à qui l'ont propose un DIPC, mais auquel on soustrait, parce qu'il n'aurait pas les moyens d'y avoir accès, la possibilité de mobiliser ses propres ressources, pour lui en imposer des formatées sur un mode comportementaliste. Et qu'importe les compétences requises pour le faire.

En revanche, « la commande » est prête à sacrifier l'expérience et la qualification des professionnels qui travaillent auprès d'adolescents aux situations complexes, en tentant, à chaque fois de manière singulière, de les mobiliser vers de nouveaux intérêts.

Il leurs sera dorénavant proposé un bricolage éducatif, un saupoudrage d'approche pluridisciplinaire (ça dépendra des choix et des moyens locaux) dont le seul but n'est pas de les réinscrire dans un parcours de vie au sein de leur environnement, mais bien de les avoir sous la main (sous main de justice).

Là où l'institution PJJ devrait miser sur une qualité de prise en charge auprès du public accueilli, sur les compétences et l'expérience des professionnels, leur formation, la vraie, elle ferme des lieux, des postes et redéploie. Elle fragilise les services, et les listes d'attente s'alourdissent.

Elle ajuste alors ses besoins au cas par cas en ayant recours à des personnels dont le

statut est précaire, souvent sans expérience, mais tellement plus « économiques », d'autant qu'on ne leur finance pas de formation initiale!

Elle parachève le tout en faisant du Milieu ouvert un futur milieu totalisant. En effet, il devra réunir sur le même lieu dans une polyvalence qui ressemble à de la sous-traitance, toutes les conditions d'un accompagnement dorénavant réduit à une relation de justice. Pour ce faire, les professionnels devront :

- s'activer dans des activités éducatives,
- investiguer avec moitié moins de temps,
- écrire selon un schéma prémâché (parce que la contrainte c'est bon aussi pour les professionnels),

Comment, dans ces conditions, pourrions-t-ils encore continuer aussi à rencontrer et accompagner des adolescents aux problématiques diverses, prendre en charge des jeunes ayant commis des actes qui, pour certains, demandent un travail d'élaboration dans la durée sur la sexualité, sur la violence souvent inscrite au cœur même de leur histoire la plus précoce ; sur les addictions et toutes les formes de dépendances ; sur les fugues, sur les ruptures familiales ; et sur leur parcours institutionnel qui a contribué parfois à renforcer certaines de leurs modalités défensives ?

Continuer aussi d'accompagner ceux qui sont au seuil de leur vie d'adulte et qui ont besoin d'un peu plus d'assises pour le franchir, mais dont l'administration se passerait bien à l'avenir ?

Continuer de prendre en compte les dangers auxquels se confronte inévitablement tout adolescent, avec plus ou moins d'intensité ? Et lorsque c'est le cas, tenter de comprendre les ressorts qui sont en œuvre dans les passages à l'acte ; non pas acquérir un savoir empirique et généraliste sur les « mécanismes de la récurrence », mais tenter de trouver et donner du sens à chacun d'eux lorsqu'ils se répètent, inscrire des limites.

Car le travail en milieu ouvert nous apprend que si certains passages à l'acte s'arrêtent, ils peuvent aussi laisser sur le bord de la route quelques uns de leurs auteurs dont l'avenir, voire la vie, resteront compromis ou fragiles.

La société sera perdante à long terme si elle sacrifie ce travail et les moyens qui doivent l'accompagner. Alors qu'elle y gagnerait à responsabiliser des adolescents, certes sur leurs actes, mais aussi sur leur capacité à exister en individu plus libres de leurs contraintes intérieures, sans parler de celles venues de leur fréquente exclusion sociale. Car des contraintes

ces adolescents en sont saturés, sans les reconnaître forcément. Aussi la réponse par la seule contrainte s'avère un peu « courte » pour une grande majorité d'entre eux.

Pourtant de contrainte, il est question partout, et de contenance aussi dans la commande. Mais que recouvre la contenance, si elle ne se déploie que par l'intermédiaire d'attributs extérieurs, et n'est pas explorée sur un autre versant visant à une construction plus globale. Sur quelle théorie s'appuie l'idée que les activités partout, dans toutes les institutions, devraient « structurer » les adolescents, et du même coup l'ensemble de l'action éducative ? Que recouvre le mot structurer dans la commande ?

Faut-il rappeler que les professionnels de milieu ouverts ne se satisfont pas de l'inactivité des adolescents qu'ils rencontrent. L'un des aspects du travail auprès de ceux qui se sont exclus ou ont été de tout dispositif, est d'évaluer et de proposer ce qui pourrait leur convenir dans le moment précis de la rencontre avec eux. Or, parfois ça ripe, ça demande du temps. Et comme ces professionnels ne sont pas dans la pensée magique, ils savent que leur intervention ne mobilisera pas tous les jeunes vers de nouveaux investissements immédiats. C'est par la permanence de leurs dispositions que ce lent travail d'accroche et de revitalisation aura des chances d'aboutir.

Parce qu'ils essaient de ne pas s'inscrire dans un jeu de miroir où la toute-puissance serait l'objet commun le mieux partagé, les professionnels savent que si certains adolescents ne sont plus dans les dispositifs communs, ni même spécialisés, ce ne sont pas les activités qu'ils vont proposer qui va soudainement les mobiliser. A moins de les y contraindre, oui mais comment ? Par la menace d'une contention éventuelle ? Intéressant de faire alors le distinguo entre contenance et contention, mais intelligent de ne pas prôner la première pour mieux alimenter la seconde.

Par ailleurs, des activités sont souvent investies par les Milieux Ouverts. Dans un mouvement créatif, inventif, à des moments précis, et rarement d'emblée. Car il est toujours important d'avoir pris le temps de mettre des mots avant de passer à l'action, toute éducative soit-elle. Aucun adolescent ne peut se passer d'être aidé à nommer ce qui justement le contraint, surtout de l'intérieur. Ces activités peuvent parfois se décliner dans les démarches que l'éducateur prend le temps d'effectuer avec le mineur vers l'extérieur. Elles peuvent parfois être aussi élaborées en articulation avec d'autres, hors de l'institution elle-même, pour mobiliser les

appétences de certains jeunes à sortir d'un territoire donné, sans angoisse. Que vaut une commande qui réhabilite justement des notions de territoires, ou de lieu unique, auprès d'adolescents souvent enfermés dans les leurs de par leur propre peur d'en sortir.

Tout nous invite dans notre travail au jour le jour, et à partir de chacune de nos fonctions, à tenter de décloisonner nos interventions, à nous articuler avec des compétences différentes des nôtres. C'est ce que nous faisons dans et hors la PJJ, à l'échelle d'une équipe comme à celle d'un secteur, d'un département. Aucun exposé sur « l'évolution des nouveaux enjeux pour chaque intervenant » ne remplacera un travail d'équipe ou un fonctionnement institutionnel cohérent, et qui n'aura pas la prétention de faire tout, comme si tout était dans tout, ou que tout se valait.

Ce travail d'équipe pluridisciplinaire que nous voulons sauvegarder doit continuer à :

- favoriser l'accession à la parole, un étayage, un accompagnement et un soutien de l'adolescent et de ses parents,
- tenter de briser l'isolement ou l'enfermement dans lesquels ils peuvent se trouver,
- aider à un changement possible de leur situation, et à une dynamique où les phénomènes de dépendance sont moins prégnants.
- suivre une succession d'étapes vers l'accès à l'autonomie la plus satisfaisante possible.

Il est essentiel que les mineurs ou jeunes majeurs et leurs familles puissent se repérer, se référer au cadre dans lequel ils rencontrent les professionnels soit d'un service de Milieu Ouvert, soit d'un service d'insertion pour pouvoir se saisir de ce qui leur est proposé. C'est ainsi qu'ils pourront à tout moment interpellier ces services sur l'ensemble des compétences qui les constitue et non dans la seule urgence d'une situation, ou encore dans une approche plus contrainte. C'est aussi la garantie d'une continuité éducative, surtout auprès de ceux qui se montrent dans un premier temps « insaisissables ».

Ce mode de fonctionnement est cohérent parce qu'il maintient l'intervention différenciée mais complémentaire des professionnels, au sein même de l'équipe mais aussi avec d'autres services. Ceci permet à l'adolescent et sa famille d'investir plusieurs professionnels, plusieurs espaces en leur offrant des supports plus larges. L'adolescent pourra alors s'appuyer sur l'un de ces lieux quand l'autre est fragilisé dans un moment difficile de la prise en charge, dans un mouvement de va et vient et surtout de différenciation, notion d'autant plus essentielle qu'elle est trop souvent absente dans leur histoire relationnelle.

L'objectif d'un tel dispositif est de lui permettre de devenir progressivement moins dépendant des décisions éducatives, en retrouvant tout à la fois l'estime de soi et l'accès à l'altérité. Ce qui importe est de redynamiser le champ relationnel, restaurer la confiance, aider à un repositionnement différent dans la sphère personnelle et sociale.

Ces modalités d'intervention de nos services doivent perdurer parce qu'elles nous permettent d'accompagner les jeunes sur des périodes plus ou moins longues, souvent chaotiques, dans la perspective qu'ils deviennent plus sécures, plus libres dans leurs actes et leurs pensées. Elles permettent aussi de proposer à ceux qui les entourent (parents/institutions) un étayage complémentaire selon les besoins révélés par chaque situation.

Cet accompagnement permet que l'action éducative soit « continue, contenante », sans avoir besoin pour être « structurée » de la mise en œuvre d'activités de jour ou de modules 1 ou 2 et surtout pas dans un même lieu. La différenciation comme la complémentarité des intervenants, des services, des compétences est la meilleure garantie que la prise en charge de ces adolescents puisse être réellement structurante !

A partir de là l'adolescent pourra peut-être s'inscrire dans « une réparation des victimes et la société », 2^{ème} axe privilégié dorénavant par la commande, après celui du recentrage « de l'action éducative sur l'acte commis », seul « enjeu » repéré en direction des mineurs pris en charge dans le cadre pénal. Le 3^{ème} étant qu'il intègre et respecte la loi, présenté comme la garantie de la prévention de la réitération et de la récidive !

**C'EST DIRE LA PAUVRETE DE LA
REFLEXION QUI GUIDE L'APPROCHE DE
NOTRE ADMINISTRATION DANS LA
MANIERE D'APPREHENDER
LES PROBLEMATIQUES DES
ADOLESCENT CONFIES
A LA PJJ !!!**